

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ballon légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la mairie de Ballon, sous la présidence de Monsieur VAVASSEUR Maurice, Maire.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 04 septembre 2012

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. VAVASSEUR – MME LEFEVRE – M. FROGER – MME SADELER – MM. RAVENEL – SURMONT – DUFOUR – LALOS – MME YVARD

Excusées :

Madame CHEUTIN Marie donnant procuration à Madame Michèle SADELER
Madame GALLET Lucette
Mademoiselle POUTEAU Élodie

Absent :

Monsieur LEPINAY Sébastien

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Marie DUFOUR.
Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2012 a été adopté à l'unanimité.

N°4419092012CM : MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi autorise les conseils municipaux à modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire en 2013 les modalités d'établissement des bases d'imposition retenues pour 2012 sans décider de nouvelles exonérations ou suppressions d'exonérations.

N°4519092012CM : FÊTE DE LA MUSIQUE ET 130^{ème} ANNIVERSAIRE - SUBVENTION UNION MUSICALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fête de la Musique intégrée dans le cadre du 130^{ème} anniversaire de l'association Union Musicale s'est déroulée du 27 au 29 juin 2012. Cette manifestation communale et inter - associative a été organisée conjointement par la commune, le Comité des Fêtes et l'Union Musicale de BALLON.

Le bilan financier de cette manifestation représente un solde négatif de 2 000,00 € (T.T.C). S'agissant d'une manifestation communale gratuite et ouverte à toute la population, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge financièrement ce solde négatif et de verser à titre exceptionnel une subvention à l'Union Musicale de BALLON de 2 000,00 €

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide de verser une subvention de 2 000,00 € à l'Union Musicale de BALLON.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

FÊTE DE FIN D'ÉTÉ – 1^{er} ET 2 SEPTEMBRE 2012

Organisée conjointement avec la commune et le Comité des fêtes, le bilan moral de la fête de fin d'été est très positif avec un programme varié et globalement de qualité (le samedi 1^{er} septembre : exposition à la mairie « Sarthe, histoires d'eaux », balade contée avec la compagnie « Le Merle Blanc », spectacle en soirée « Rêves de vacances de rêve » avec l'atelier théâtre « les Tréteaux Vénitiens » - dimanche 2 septembre : Bric à Brac dans le centre-bourg et balade contée avec la compagnie « Le Merle Blanc ». Reconduction de la balade contée le 15 septembre 2012 dans le cadre de la journée du Patrimoine avec visites guidées du Pavillon de Lansac et de l'église Saint Georges. Le bilan financier et la participation communale à cette manifestation seront présentés lors du prochain Conseil Municipal.

N°4619092012CM : DEMANDE DE SUBVENTION – « LES PARRAINS RAID AVENTURE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création sur la commune d'une association « Raid Aventure » aux fins humanitaires. Une famille d'origine ballonnaise va participer en avril 2013 à un rallye au travers du désert marocain pour acheminer du matériel médical en faveur des enfants du désert. Après présentation des statuts (en attente de récépissé de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, DDCS), et du budget prévisionnel de l'opération, le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 200,00 € à cette nouvelle association sous réserve de la validation des statuts auprès de la DDCS et d'une valorisation du partenariat de la commune dans le cadre de cet événement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

CINÉ-AMBUL : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ÉQUIPEMENT D'APPAREILS DE PROJECTION NUMÉRIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion menée par l'association Ciné-Ambul relative à l'acquisition nécessaire de deux appareils de projection numérique. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2012, Ciné-Ambul a décidé de solliciter les communes adhérentes sur une participation exceptionnelle de 0,15 € par habitant pour l'année 2013.

Ciné-Ambul n'intervient sur la commune de BALLON désormais que par des projections cinématographiques à destination des élèves de l'école publique intercommunale (suppression depuis le 1^{er} juillet 2012 des projections tout public via la M.J.C. Joël SADELER). Il paraît donc logique que cette demande soit étudiée d'une part, par le receveur municipal (participation exceptionnelle pour un investissement d'une association) et d'autre part, que cette dernière soit prise en charge par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de BALLON/ST MARS, compétent pour les affaires scolaires.

N°4719092012CM : SUBVENTION AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Suite au décès d'un agent communal au mois d'août dernier, la sépulture s'étant déroulée dans l'intimité familiale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 65,00 € au profit de la Ligue contre le Cancer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

RESTRUCTURATION DU SERVICE TECHNIQUE

Suite au décès d'un agent employé au service technique, il y a lieu de reconsidérer les missions et les objectifs du service technique de la commune avant de procéder le cas échéant à un recrutement. En transition, une personne via S.O.S. Emploi intervient à mi-temps.

N°4819092012CM : CRÉATION DE HUIT POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de créer huit postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel afin de répondre aux besoins en personnel occasionnés par le repas des "Cheveux d'Argent" le dimanche 7 octobre 2012.

Ces adjoints techniques seront affectés au service et seront rémunérés sur la base de l'échelle 3 du grade des adjoints techniques de 2^{ème} classe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°4919092012CM : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées depuis le 20 juin et jusqu'au 31 juillet 2012 par Monsieur DUFEU Jean-Pierre, Agent de Maîtrise Principal (remplacement de Madame GALAIS-MAHÉ et remplacements dans le cadre du service de portage de repas), par Monsieur Jean-Charles MÉSANGE, Agent de Maîtrise Principal (interventions exceptionnelles) et par Madame ÉVRARD Chantal, Adjoint Technique de 1^{ère} classe (remplacements dans le cadre du service de portage de repas, cérémonie officielle du 14 juillet),

le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 1 heure supplémentaire et de 2 heures de dimanche à Monsieur DUFEU Jean-Pierre;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 4 heures supplémentaires et de 4 heures de dimanche à Monsieur MÉSANGE Jean-Charles;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 10 heures supplémentaires et 4 heures de dimanche à Madame ÉVRARD Chantal.

Le versement de ces indemnités sera effectué sur le salaire du mois d'octobre 2012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°5019092012CM : INFORMATIONS DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 20 juin 2012 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 25 mars 2008.

RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

► le 02 août 2012, renonciation au droit de préemption, garage situé 10 bis, rue du Général de Gaulle, cadastré section AC n°127 ;

► le 06 août 2012, renonciation au droit de préemption, atelier situé 2, rue du Guette Midi, cadastré section ZC n°156 ;

► le 28 août 2012, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 2, rue Saint Laurent, cadastré section AC n°213 ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

► Logements locatifs – rue de Moulins :

Pose de la « première pierre » - lundi 17 septembre 2012.

► Rue d'Orne : réalisation d'un cheminement piétons-vélos et l'aménagement d'une placette :

Une première consultation auprès des entreprises (procédure adaptée) a été lancée du 9 au 31 juillet 2012. 3 entreprises ont déposé une offre. Après analyse par le maître d'œuvre, ce dernier s'est rendu compte d'une erreur quantitative dans le cahier des charges concernant les fournitures nécessaires à l'opération, ce qui bouleversait totalement l'économie du marché initialement annoncé.

Après annulation du présent marché, une nouvelle consultation a été lancée du 29 août au 21 septembre 2012 ; l'ouverture des offres aura lieu le 21 septembre 2012 à 17 heures et la commission des choix se réunira le 28 septembre 2012 à 17 heures pour le choix de l'entreprise.

► Création d'une aire de lavage :

Pose du coffret ERDF. Les travaux de terrassement (décapage compris pour la mise en place des points de dépôts des cartons et de textiles) et du réseau d'eaux usées sont à programmer.

► Travaux de voirie :

- Busage et curage réalisés sur les collecteurs ex.AFR : route des Parcs, lieu-dit « Rubétin », à venir : RD 121 dans le cadre des travaux Rue d'Orne ;
- Programme voirie 2012 (entretien courant) : attente de l'intervention SACER + quelques reprises (trottoirs Mr AUGEREAU – route de Montfort...);
- Matérialisation à prévoir : passage piétons au niveau du presbytère) suite aux travaux d'enrobé effectués par le Conseil Général de la Sarthe (tronçon RD 300 – église/rue d'Orne ;

- Sécurité école maternelle (demande des parents d'élèves + Transports Véolia) : abords Champ de Foire et rue Saint Laurent : renforcement des signalisations verticale et horizontale dans un premier temps ;
- Demande d'aménagement aire de livraisons secteur place des Halles (atelier des Saveurs) ;
- Entretien espaces verts communs et parcelles non construites – lotissement « Haut Éclair ».
- ▶ Jardin du Souvenir ;
- ▶ Rencontre avec les utilisateurs de l'église ;
- ▶ Plan Local d'Urbanisme ;
- ▶ Acquisition d'un souffleur thermique.

N°5119092012CM : RACCORDEMENT SOUTERRAIN BASSE TENSION – RUE DE MOULINS

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise :

- ▶ ERDF (Électricité Réseau Distribution France) à effectuer une tranchée et poser un coffret d'alimentation sur la parcelle cadastrée n°364 Section B en vue d'un raccordement en Basse Tension 230/410 Volts en souterrain ;
- ▶ Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération, la convention de servitudes en particulier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°5219092012CM : CONSULTATION (PROCÉDURE ADAPTÉE) – DIAGNOSTIC SUR L'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Vu la loi du 11 février 2005 concernant l'obligation pour chaque collectivité de mettre aux normes d'accessibilité tous ses établissements recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015, le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- ▶ décide de lancer une consultation pour la réalisation d'un diagnostic sur l'accessibilité dans le cadre des obligations de la loi pour l'ensemble des ERP situés sur la commune ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération ;
- ▶ cette présente délibération annule et remplace la délibération n°3623052012CM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°5319092012CM : CONSULTATION (PROCÉDURE ADAPTÉE) ACQUISITION D'UN MICRO TRACTEUR ET DE SES ÉQUIPEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois sociétés ont été consultées pour l'acquisition d'un micro tracteur et de ses équipements (remorque, tondeuse, fraise arrière) :

Société	Montant H.T. (€)
ETS JOLIVET	12 556,00
CLAAS	12 180,00
TESSÉ	Néant

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ▶ décide de retenir la société CLAAS pour l'acquisition d'un micro tracteur et de ses équipements pour un montant de 12 180,00 €HT ;
- ▶ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°5419092012CM : ACQUISITION FONCIÈRE – SECTEUR « VILLE TOLET »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser une servitude de passage d'un réseau d'eaux pluviales via un bassin de rétention par l'acquisition foncière d'une parcelle cadastrée section ZC n°235 (triangle d'une surface de 6 m²) située dans le secteur de « Ville Tolet » appartenant à Madame BOUVET Claudette épouse LESOURD. Après rencontre avec la propriétaire de cette parcelle, Madame BOUVET Claudette épouse LESOURD a confirmé son accord aux conditions suivantes :

▶ parcelle cadastrée section ZC n°235 d'une contenance de 6 mètres carrés pour un prix de 1,60 € le m², frais de bornage et d'acte à la charge de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

▶ d'acheter la parcelle cadastrée section ZC n°235 d'une contenance de 6 mètres carrés pour un prix de 1,60 € au mètre carré ;

▶ que la commune de BALLON prendra à sa charge tous les frais d'acte et de géomètre et autre (frais de clôture...) si nécessaire ;

▶ de mandater Maître BOITTIN Estelle, Notaire à SAINT JEAN D'ASSÉ pour procéder aux actes de vente ;

▶ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°5519092012CM : AVENANT À LA CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE RENÉ CASSIN

Le Conseil Général de la Sarthe propose un avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs adoptée par délibération en date du 16 juin 1995. L'objet de cet avenant est une redevance forfaitaire pour l'année scolaire 2011-2012 de 3 484,08 €uros pour les heures d'utilisation des différents équipements sportifs communaux par les élèves du collège René CASSIN. Cette contribution financière est calculée sur une base de tarifs négociés entre la commune et le Conseil Général de la Sarthe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°5619092012CM CONVENTION DE FOURRIÈRE ANIMALE

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

▶ décide de renouveler la convention de fourrière animale avec la société CANIROUTE à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée d'une année, la redevance fixée étant de 1,50 € TTC par habitant ;

▶ autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▶ Contrat Territorial Unique : venue de Jacques AUXIETTE, Président du Conseil Régional au mois de juillet ;

▶ SAMO : proposition d'accession sociale à la propriété ;

▶ SIVOM : Rentrée scolaire ;

▶ CCPM :

○ Point sur la Gendarmerie

○ Point sur le projet pôle de santé

▶ CAUE : « 6 projets à la loupe » : visite du jardin médiéval le 18 octobre 2012 ;

▶ Utilisation de la salle des permanences (mairie) par Familles Rurales à compter du 16 octobre 2012 (15,00 € par utilisation) ;

▶ Conférence sur le Pérou organisée par la bibliothèque Municipale le 20 septembre 2012 ;

▶ Calendrier des fêtes le 8 octobre 2012 à 20h30 ;

▶ Épicerie solidaire : réunion le 10 octobre 2012 – 20h30 – salle des fêtes de BALLON

- ▶ 13 octobre 2012 : accord de principe pour une mise à disposition gratuite de la salle des fêtes en vue du repas organisé par la Maison des Projets au profit de la Banque Alimentaire ;
- ▶ Randonnée pédestre commune de BALLON/association « France-Congo Brazaville » : samedi 3 novembre 2012 ;
- ▶ Prix Joël SADELER : samedi 8 décembre 2012 ;
- ▶ Bassin Orne Saosnoise : nouvelle répartition des charges communales à l'étude. Prochaine réunion – zones humides le mercredi 24 octobre 2012 ;
- ▶ Recensement de la population : campagne du 17 janvier au 16 février 2013 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 23 h 40.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voix délibératives	Emargement
VAVASSEUR Maurice	
LEFEVRE Nelly	
FROGER Jean-Marc	
SADELER Michèle	
RAVENEL Laurent	
SURMONT Bernard	
DUFOUR Jean-Marie	
LALOS Michel	
YVARD Véronique	